

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR367
21st-Century French Literature
Automne 2018
Version préliminaire

Coordonnées

Professeur(e): Valérie Dusailant-Fernandes

Bureau: ML 342

Téléphone: 519-888-4567, poste 31140

Heures de consultation: à déterminer (cela dépend des heures des classes attribuées)

Courriel: vcusail@uwaterloo.ca

Prérequis

FR 296, FR 297

Description

Ce cours a comme objectif l'étude de la littérature française du XXI^e siècle. Nous étudierons cinq ouvrages publiés de 1997 à 2015 afin d'examiner l'état présent du roman contemporain. S'il est trop tôt de parler de « mouvements » ou d'« écoles » en ce qui concerne le roman du XXI^e siècle, il est néanmoins possible d'identifier un certain nombre de « préoccupations » thématiques et génériques: l'écriture de soi (autobiographie, témoignage, autofiction); le rapport entre l'écriture et l'Histoire; le rapport entre l'écriture et d'autres modalités d'expression (cinéma, photographie, peinture, théâtre, etc.); le rapport entre la littérature et le corps, etc.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours, les étudiant(e)s auront acquis les compétences suivantes :

- Acquérir des connaissances sur l'écriture française du XXI^e siècle ;
- Acquérir des connaissances sur les genres littéraires (autobiographie, témoignage, etc.) et leur interaction au sein d'un seul et même texte ;
- Réfléchir à l'interaction entre la littérature et l'Histoire ;
- Acquérir certaines connaissances théoriques ;
- Développer une compétence pratique à l'analyse de texte avec des outils théoriques et méthodologiques ;
- Perfectionner l'expression écrite et orale, au moyen d'une dissertation et d'un exposé oral ;
- Savoir analyser avec précision un texte littéraire à l'aide de certaines techniques vues en classe.

Manuels et œuvres à l'étude

Claudé, Philippe, *La petite fille de Monsieur Linh*, Paris : Le Livre de poche, 2007.

Dewilde, Fred. *Mon bataclan*, Paris : Lemieux éditeur, 2016.

Hatzfeld, Jean. *Un papa de sang* de Jean, Paris : Gallimard, 2015. (Sélection de témoignages à lire)

Modiano, Patrick. *Dora Bruder*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1997.

Nothomb, Amélie. *Robert des noms propres*, Paris, Gallimard, 2002.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Examen partiel	11 octobre	20%
Exposé oral	Semaines 11, 12, 13	20%
Dissertation	29 novembre	20%
Assiduité et participation	Durant tout le cours	10%
Examen final (2h)	A déterminer	30%
Total		100%

Examen partiel

L'examen sera de la durée d'une classe. Il portera sur les semaines 1 à 5 et il sera composé de questions à réponses ponctuelles et de questions à court développement.

Exposé oral

Cette présentation orale de 15 minutes sera sur un passage d'un des livres au programme. Il s'agira en fait d'un commentaire de texte. La note sera également conditionnelle à ce que l'étudiant agisse comme répondant pour d'autres présentations. Des consignes supplémentaires seront données en classe et mises en ligne sur le site LEARN du cours.

Dissertation

A remettre en format papier : 2000 mots, taille 12, caractère Times New Roman, double interligne. Deux sujets seront proposés, vous devrez en choisir un. L'évaluation tiendra compte de critères expliqués à l'avance (plan et démonstration, utilisation des théories vues en classe, qualité des analyses et connaissance de l'œuvre, langue). Des consignes supplémentaires seront fournies en classe et sur le site LEARN du cours durant le trimestre.

Participation

Il ne suffit pas de venir en classe pour avoir les 10% : en plus d'être présent, il faut faire les lectures et participer très régulièrement aux discussions en classe. Les efforts des participations aux activités en classe et la contribution aux discussions sera donc comptée.

Examen final

D'une durée de 2 heures, cet examen final portera sur l'ensemble du cours. La date précise de cet examen final sera annoncée vers la mi-trimestre. Veuillez noter qu'aucune modification de date d'examen ne sera acceptée pour des raisons de voyage. Il y aura des questions ponctuelles sur les trois derniers ouvrages

au programme, ainsi qu'une question de synthèse qui portera sur l'ensemble du cours. Des consignes supplémentaires seront fournies en classe et sur le site LEARN du cours durant le trimestre.

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Évaluations
1	6 septembre	Présentation du cours Introduction à la littérature de l'extrême contemporain	
1 (suite)	10 septembre	L'écriture et l'Histoire Les récits de soi	
2	17 septembre	Introduction à Modiano <i>Dora Bruder</i>	
3	24 septembre	Le témoignage/La transmission Le génocide des Tutsi au Rwanda Introduction à Jean Hatzfeld <i>Un Papa de sang</i>	
4	1 octobre	<i>Un Papa de sang</i> (sélection de témoignages)	
	8 octobre	Action de Grâce	
	9 et 10 octobre	Fall Break	
5	11 octobre	Examen partiel	11 octobre : Examen partiel
6	15 octobre	Représentation du corps et littérature Introduction à Amélie Nothomb	
7	22 octobre	<i>Robert des noms propres</i>	
8	29 octobre	Le conte philosophique L'exil, l'immigration, les réfugiés dans la littérature française	
9	5 novembre	Introduction à Philippe Claudel <i>La petite fille de Monsieur Linh</i>	
10	12 novembre	Intermédialité L'écriture et l'image Écrire son trauma	
11	19 novembre	Introduction à Fred Dewilde <i>Mon bataclan</i>	Dissertation à rendre
12	26 novembre	<i>Mon bataclan</i> Bilan du cours	

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre) remis dans les 48h. Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. **Seul ce document sera accepté.** Il doit être remis au professeur **dans les 48h** de la maladie. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc.).

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus de 5 jours après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel. Chaque travail écrit doit être original.

Travail de groupe

Hormis dans le cadre des exercices spécifiquement identifiés par l'enseignant, le travail de groupe n'est pas permis.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70) (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offences and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offences and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Accommodation for Students with Disabilities

Note for students with disabilities: The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.